



## INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

☎ 05.59.77.00.49  
sirp-cescau@orange.fr

Tout enfant doit faire l'objet d'une inscription préalable valable pour toute l'année scolaire.  
(voir article 3 du règlement intérieur « restauration scolaire »)

### Article 3 – Fréquentation

*La fréquentation peut-être continue ou occasionnelle ;*

*Les prévisions du nombre de repas étant transmises hebdomadairement au prestataire par le personnel du SIRP, nous nous devons d'être précis sur les effectifs.*

*Il appartient aux parents de prévenir le personnel d'encadrement, avant 8h00 le matin, de l'absence ou de la présence non comptabilisée ce jour de leur enfant à la cantine scolaire.*

*Passé ce délai, les repas ne seront ni décommandés donc facturés, ni commandés pour les enfants non-inscrits ce jour.*

Nom et prénom du père : ..... ☎ : .....

Nom et prénom de la mère : ..... ☎ : .....

Nom et prénom de l'enfant : .....

Adresse : .....

.....

Si votre enfant mange de façon régulière à la cantine, veuillez préciser les jours :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Merci de préciser si votre enfant présente des allergies, et si une démarche appelée P.A.I (projet d'accueil individualisé) doit être mise en place dans ce cas-là :

.....

***Tout changement en cours d'année scolaire par rapport aux renseignements fournis doit être signalé au S.I.R.P.***

**En réalisant cette inscription, je m'engage à respecter le règlement intérieur de la cantine scolaire dont je certifie avoir pris connaissance (affiché à l'école et disponible sur le site internet du RPI).**

Fait à.....le.....

Signature :

✂ -----

Si vous souhaitez recevoir la facturation cantine/garderie par mail, merci de renseigner votre adresse courrielle :

..... @ .....

Fait à.....le.....

Signature :